

MONTEYNARD

Taxe d'ordures ménagères : les Monteynardons mécontents



Lors du conseil municipal, les habitants présents ont fait part de leur mécontentement aux élus (en photo) concernant le coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), jusqu'alors pris en charge à 50 % par la mairie.

De nombreux points étaient à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal, ce vendredi soir. Pour débiter, il a été procédé au renouvellement du bail de location du logement communal sis à la Ville, le projet de commerce à cet endroit ayant été abandonné.

Les élus ont ensuite octroyé une participation financière de 1 000 € à La Motte-d'Aveillans pour la construction d'un distributeur automatique de billets (DAB), qui rend service à toute la population du territoire.

Les enseignantes ont demandé une participation financière exceptionnelle pour emmener 24 élèves de

3 jours. 500 € ont été accordés.

Le projet de construction d'une table d'orientation sur le chemin de la Combe prend forme grâce à une probable subvention d'Énergie Territoire (EDF).

La cabine téléphonique des Blais a vécu. Elle sera enlevée le 20 novembre. Une réflexion est en cours sur l'installation, au même endroit, d'un panneau d'affichage à l'usage exclusif des associations.

Un camion pizza stationnera devant la mairie le dimanche à partir de 17 h 30.

L'étude de faisabilité du transfert du local cantine sous la mairie est en cours de réalisation. Le four, avec notamment une option humi-

dification, sera acheté pour répondre aux exigences d'un service de 60 couverts pour la somme de 2 880 €.

Enfin, une question du public a été l'occasion d'explications précises. Cela portait sur le coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui, visiblement, fait réagir la population. Il est en effet douloureux pour la plupart des habitants de subir les effets de l'entrée dans la communauté de communes.

Jusqu'au préalable, la mairie prenait 50 % du coût à sa charge. Une lettre émanant du président de la communauté de communes est visible sur le site internet de la commune.

D.B.